

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Stéphanie MODDE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Demande d'adhésion au Grand Dijon de la commune de Flavignerot au 1er janvier 2013

Les communes isolées de Corcelles-les-Monts et Flavignerot seront amenées, dans un avenir proche, à rejoindre une intercommunalité. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en cours d'élaboration prévoit l'intégration des dites communes au Grand Dijon

Par délibération du 16 février dernier juin 2011, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts au Grand Dijon à compter du 1er janvier 2013.

Lors de sa séance du 6 juin 2011, le Conseil Municipal de Flavignerot avait approuvé la proposition de la commission départementale de coopération intercommunale visant à intégrer la commune de Flavignerot.

Par lettre en date du 17 avril dernier, Monsieur le Maire de Flavignerot a confirmé cette position et officiellement demandé cette adhésion.

Des séances de travail avaient permis, dès 2010, de cerner les enjeux de cette intégration, dont les principaux points concernent le transport, l'eau et l'assainissement.

La procédure d'adhésion est la suivante :

- La demande de la commune doit faire l'objet d'une décision favorable du Conseil de Communauté.
- Les conseils municipaux disposent ensuite d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur l'adhésion de la commune. A défaut de délibération, leur décision sera réputé favorable.
- Si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population du Grand Dijon ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population), le Préfet prendra un arrêté portant extension du périmètre du Grand Dijon.
- Le Conseil communautaire pourra alors procéder à l'installation des deux nouveaux délégués communautaires et leur intégration dans les différentes instances du Grand Dijon.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accepter** la demande d'adhésion de la commune de Flavignerot au 1er janvier 2013.